

B. Montant des modulations de la DJA

(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)

1. Installation Hors-cadre familial

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

C. Montant total des modulations de la DJA

Somme des modulations
sollicitées (non plafonnée)
|_|_|_|_|_| €

Règles de plafonnement
(le cas échéant)

Montant total des modulations
sollicitées
|_|_|_|_|_| €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PRECISIONS QUANT AUX CRITERES DE MODULATION

Cette partie précise la déclinaison régionale des critères de modulation de la DJA

A. Définition des critères de modulation

1. Installation Hors-cadre familial

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

PIECES A FOURNIR

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT ou DDTM,
Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande d'aides à l'installation

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT ou DDTM.